

---

## Saisine 2002-4

Saisine du 5 mars 2002 de M. Xavier Pintat, sénateur de la Gironde.

---

### ► LES FAITS

À la suite de la publication de son livre intitulé « Mémoire d'un patron de la DST », trois fonctionnaires de police ont cité M. Y. B., préfet honoraire, à comparaître, ainsi que son éditeur devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris, pour injures. Ils furent condamnés par jugement rendu le 4 décembre 2000.

Le tribunal a appuyé son argumentation sur une pièce qui n'aurait pas été communiquée à la défense et dont le bien fondé est contesté par deux des fonctionnaires de police qui auraient fait de fausses déclarations. Leurs recours gracieux au ministre de l'Intérieur a été suspendu à la décision prise par le ministre jusqu'à l'audience accordée à M. B. qui fut entendu par le chef de l'IGA et le chef de IGPN.

**Réponse de la Commission en date du 20 mars 2002 : demande hors délai.**

**En application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000.**